

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2014

- Avis de convocation -

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 20 JANVIER 2014, À VINGT HEURES (20 h)**.

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

2014-001

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 janvier 2014

Consultation publique

✓ **Demande de dérogation mineure**

- **M. Henri Simoneau – 130, rue St-Jean-Baptiste Ouest – Lot 2 612 937**

Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 16 janvier 2014

Dépôt de la liste datée du 6 janvier 2014 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*

Dépôt du registre daté du 8 janvier 2014 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny

2014-002

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 décembre 2013 et de la séance extraordinaire du 16 décembre 2013

2014-003

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 janvier 2014

2014-004

Projets en immobilisations de l'année 2014 – Autorisation de travaux et de financement

2014-005

Nouvelle norme comptable sur le paiement de subventions du gouvernement du Québec – Autorisation d'inscription aux états financiers 2013

2014-006

Paiement à la MRC de Montmagny de la quote-part de 664 443 \$ de la Ville de Montmagny pour l'année 2014

2014-007

Paiement d'un montant de 119 723 \$ à la MRC de Montmagny – Contribution à la stratégie touristique pour l'année 2014

2014-008

Paiement d'un montant de 36 000 \$ au CLD de la MRC de Montmagny – Contribution au projet de stratégie industrielle pour l'année 2014

2014-009	Modalités de versement de la subvention de 100 000 \$ octroyée au Carrefour mondial de l'accordéon pour l'année 2014
2014-010	Paieement d'un montant de 200 205 \$ à Société de développement économique de Montmagny inc. – Promotion des parcs industriels et de la Ville de Montmagny – Revitalisation du centre-ville pendant l'année 2014
2014-011	Paieement de la quote-part de 102 702 \$, plus taxes, à Société de développement économique de Montmagny inc. – Projet Communications régionales Montmagny pour l'année 2014
2014-012	Demande d'assistance financière au gouvernement fédéral – Programme « Emplois d'été Canada 2014 »
2014-013	Demande d'assistance financière au ministère des Ressources naturelles du Québec – Activité « Fête de la Pêche » – Édition 2014
2014-014	Demande d'assistance financière au Mouvement national des Québécois et Québécoises – Célébrations de la <i>Fête nationale</i> à Montmagny – Édition 2014
2014-015	Demande d'assistance financière à Patrimoine Canadien – Programme de commémoration communautaire – 150 ^e anniversaire du décès de Sir Étienne-Paschal-Taché
2014-016	Précision au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec – Résolution 2013-316 - Demande d'aide financière – <i>Programme d'infrastructures Québec-Municipalités</i> – Volet 1.5 (<i>PIQM</i>) – Renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égouts – Rue St-Louis et Place des Meuniers – Respect des critères d'admissibilité du programme
2014-017	Confirmation de travaux et demande au ministère des Transports du Québec pour le versement de la subvention octroyée – Travaux d'amélioration de l'avenue Saint-David, d'une partie de la route de La Normandie et des rues Papineau, Saint-Georges et Laberge
2014-018	Autorisation de demande de soumissions par appel d'offres public – Ouvrage d'ébénisterie – Mobilier intégré pour la future bibliothèque municipale
2014-019	Autorisation au comité organisateur de <i>IGLOO FUN Montmagny</i> - Utilisation du domaine public et interdiction temporaire de circulation et de stationnement – Parc de la Mairie et avenue de l'Église – 20, 21 et 22 février 2014
2014-020	Demande de permis d'intervention – Travaux à l'intérieur de l'emprise des routes de Transports Québec – Année 2014
2014-021	Accréditation de l'organisme sans but lucratif <i>Club de karaté Yoseikan de Montmagny</i>
2014-022	Autorisation de signature d'une entente intermunicipale avec la MRC de Montmagny – Traitement par la Ville de Montmagny des constats d'infraction délivrés sur le territoire de la MRC de Montmagny et établissement de la contribution pour le fonctionnement du Comité de sécurité publique – Période du 15 février 2014 au 15 février 2017
2014-023	Renonciation et mainlevée en faveur de Réparation Électrique Montmagny inc. – Parc industriel Amable-Bélanger
2014-024	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Projet de Jacques & Raynald Morin inc. - Agrandissement du bâtiment industriel au 230, 6 ^e Avenue - Parc industriel Amable-Bélanger (Lot 2 612 576)
2014-025	Demande de dérogation mineure de monsieur Henri Simoneau - 130, rue St-Jean-Baptiste Ouest – Lot 2 612 937

2014-026

Adoption du règlement numéro 1132 décrétant l'imposition des taxes, compensations, cotisations, frais et pénalités pour l'année 2014

2014-027

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 470 000 \$ pour l'exécution de travaux de réfection de rues et de leurs infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts, d'aménagements pour la sécurité des usagers de la route, de maintien du programme annuel d'amélioration de la chaussée de même que le paiement d'honoraires professionnels liés à la conception de plans et devis

2014-028

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant un emprunt de 186 891 \$ et l'affectation du solde disponible de 8 109 \$ du règlement numéro 1015 en vue de financer une dépense de 195 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aménagement du Parc de la Mairie, d'aménagement d'un parc linéaire de même que pour l'acquisition d'un condenseur à l'aréna

Période de questions

2014-029

Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce dix-septième jour du mois de janvier deux mille quatorze.

(Signé) Félix Michaud, avocat
Greffier

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 20 janvier 2014 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 17 janvier 2014 à 15 h 39.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 20 janvier 2014, à vingt heures (20 h).

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin

et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le directeur général, Me Bernard Létourneau et le greffier, Me Félix Michaud sont également présents.

2014-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2014

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 janvier 2014 tel que présenté.

Adoptée

CONSULTATION PUBLIQUE

✓ **Demande de dérogation mineure**

- **M. Henri Simoneau – 130, rue St-Jean-Baptiste Ouest – Lot 2 612 937**

À la demande de M. le maire, M. Daniel Barbeau, inspecteur en bâtiments, résume et explique la teneur de cette demande de dérogation mineure.

Aucune personne ne s'est fait entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER – POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 16 JANVIER 2014

DÉPÔT DE LA LISTE DATÉE DU 6 JANVIER 2014 ÉNUMÉRANT LES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

DÉPÔT DU REGISTRE DATÉ DU 8 JANVIER 2014 ÉNUMÉRANT LES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1066 CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTMAGNY

2014-002

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 16 DÉCEMBRE 2013 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
16 DÉCEMBRE 2013**

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 décembre 2013 et de la séance extraordinaire du 16 décembre 2013; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie desdits procès-verbaux conformément à la loi et, en conséquence, déclarent les avoir lu et renoncent à leur lecture.

Adoptée

2014-003

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME DU 14 JANVIER 2014**

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme en date du 14 janvier 2014 et d'autoriser les services municipaux et/ou intervenants concernés à entreprendre les procédures nécessaires découlant des recommandations contenues audit procès-verbal.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-004

**PROJETS EN IMMOBILISATIONS DE L'ANNÉE 2014 – AUTORISATION
DE TRAVAUX ET DE FINANCEMENT**

CONSIDÉRANT le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2014, 2015 et 2016 adopté par le conseil municipal de la Ville de Montmagny, le 16 décembre 2013;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la réalisation des projets et travaux suivants apparaissant pour l'année 2014 au programme des dépenses en immobilisations 2014, 2015 et 2016 de même que leur financement; lesdits projets devant être financés autrement que par règlement d'emprunt :

FONDS DE ROULEMENT (59-151-01)		
# DE PROJET	TITRE	MONTANT
2012-035	Télémétrie et accès sans fil et automates pour les stations de pompage	15 000 \$
2013-022	Parc de planche à roulettes – Nouveaux modules	20 000 \$
2013-037	Mise à niveau du central téléphonique	55 000 \$
2014-007	Ajout ou modification au réseau d'éclairage	5 000 \$
2014-010	Programme annuel d'amélioration – parcs et espaces verts	25 000 \$
2014-012	Programme annuel – Acquisition et remplacement - Travaux publics	45 000 \$
2014-015	Programme annuel - Acquisition et remplacement - Protection incendie	15 000 \$
2014-016	Réfection carrosserie de l'autopompe – Unité 305	25 000 \$
2014-017	Programme annuel de maintien à niveau - Système informatique	30 000 \$
2014-018	Migration sur plateforme Windows 7 et Office 2013	50 000 \$
2014-019	Investissements annuels autres qu'en entretien et réparation - Aréna	20 000 \$
2014-020	Amélioration des chambres de joueurs – Aréna	20 000 \$
2014-022	Amélioration des vestiaires et douches (femmes) - Piscine Guylaine Cloutier	10 000 \$
2014-028	Fresque - Centre récréatif Clément-Laliberté	10 000 \$

EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉS (59-110-01)		
# DE PROJET	TITRE PROJET	MONTANT
2011-011	Plan de développement du réseau cyclable	15 000 \$
2014-008	Réfection entrepôt cour arrière - Garage municipal	40 000 \$
2014-011	Restauration panneaux d'interprétation « Héritage du 350 ^e »	24 000 \$
2014-014	Corrélateur (détecteur de fuites) - Traitement des eaux	20 000 \$
2014-023	Caméra de surveillance - Hall d'entrée - Piscine Guylaine Cloutier	5 000 \$
2014-026	Aménagement de l'accueil et des terrains - Maison Taché	10 000 \$
2014-027	Fenêtres et ventilation (échangeur d'air) - Centre récréatif Clément-Laliberté	45 000 \$
2014-029	Divers espaces récréatifs – Projets d'immobilisations généraux	8 000 \$
2014-030	Piste de BMX - Parc St-Nicolas	20 000 \$

RÉSERVE FINANCIÈRE - DÉPENSES POUR L'APPROVISIONNEMENT, LE TRAITEMENT ET LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE (59-140-03)		
# DE PROJET	TITRE PROJET	MONTANT
2014-013	Génératrice - Traitement des eaux	150 000 \$

ACTIVITÉS FINANCIÈRES (03-172-07-001)		
# DE PROJET	TITRE	MONTANT
2014-032	Livres pour la bibliothèque	20 000 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution aux directeurs de service et à l'adjointe au directeur général de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-005

**NOUVELLE NORME COMPTABLE SUR LE PAIEMENT DE
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – AUTORISATION
D'INSCRIPTION AUX ÉTATS FINANCIERS 2013**

CONSIDÉRANT que les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers 2013 de la Ville de Montmagny pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements des subventions octroyées par le gouvernement du Québec aux municipalités et entrée en vigueur en 2013 sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le trésorier et directeur des finances et de l'approvisionnement à inscrire aux états financiers 2013 de la Ville de Montmagny les affectations au poste *Montant à pourvoir dans le futur* nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012; les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pouvant toutefois pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-006

**PAIEMENT À LA MRC DE MONTMAGNY DE LA QUOTE-PART DE
664 443 \$ DE LA VILLE DE MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2014**

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter le tableau de répartition des quotes-parts payables par les municipalités à la MRC de Montmagny pour l'année 2014 et d'autoriser par conséquent le paiement de la quote-part de la Ville de Montmagny, s'élevant à six cent soixante-quatre mille quatre cent quarante-trois dollars (664 443 \$), payable sur réception de factures émises par la MRC de Montmagny.

2. D'affecter le paiement de cette quote-part à la MRC de Montmagny aux postes budgétaires suivants :

# POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT
02-110-00-951	5 239,00 \$
02-150-00-951	180 561,00 \$
02-195-00-951	39 950,00 \$
02-220-01-951	19 045,00 \$
02-415-01-951	87 168,00 \$
02-454-01-951	5 496,00 \$
02-610-00-951	183 371,00 \$
02-621-00-951	143 613,00 \$
TOTAL :	664 443,00 \$

3. De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-007

PAIEMENT D'UN MONTANT DE 119 723 \$ À LA MRC DE MONTMAGNY – CONTRIBUTION À LA STRATÉGIE TOURISTIQUE POUR L'ANNÉE 2014

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement d'un montant de cent dix-neuf mille sept cent vingt-trois dollars (119 723 \$) à la MRC de Montmagny représentant la contribution financière de la Ville de Montmagny au développement et à la mise en œuvre d'une stratégie touristique pendant l'année 2014, lequel paiement sera effectué sur réception d'une facture et est affecté au poste budgétaire numéro 02-622-00-959.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-008

PAIEMENT D'UN MONTANT DE 36 000 \$ AU CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY – CONTRIBUTION AU PROJET DE STRATÉGIE INDUSTRIELLE POUR L'ANNÉE 2014

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement d'un montant de trente-six mille dollars (36 000 \$) au Centre local de développement (CLD) de la MRC de Montmagny représentant une contribution financière de la Ville de Montmagny pour

l'année 2014 au développement d'une stratégie industrielle mise sur pied par cet organisme, et ce, en sus de celle de 16 440 \$ versée via sa quote-part à la MRC de Montmagny. Cette somme est à prendre à même le poste budgétaire numéro 02-621-00-419 et sera payée sur présentation d'une facture.

2. De transmettre copie de la présente résolution au CLD de la MRC de Montmagny et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-009

MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE 100 000 \$ OCTROYÉE AU CARREFOUR MONDIAL DE L'ACCORDÉON POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, le ministère de la Culture et des Communications du Québec et le Carrefour mondial de l'accordéon se sont entendus quant à la contribution financière à être versée pour la présentation de l'événement annuel *Carrefour mondial de l'accordéon* pendant les années 2013, 2014 et 2015;

CONSIDÉRANT l'entente tripartite en ce sens intervenue entre les parties prévoyant notamment le versement d'aides financières annuelles au Carrefour mondial de l'accordéon, dont, pour 2014, un montant de 100 000 \$ payable par la Ville de Montmagny et un montant de 100 000 \$ payable par ledit ministère à être versé à la Ville de Montmagny pour et au nom de cet organisme;

CONSIDÉRANT que cet organisme sans but lucratif voué à des fins culturelles s'avère un partenaire important de la Ville de Montmagny en matière de diffusion de la culture sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'établir les modalités suivantes pour le versement au Carrefour mondial de l'accordéon de la subvention d'opérations octroyée à cet organisme pour l'année 2014 via l'entente tripartite qu'il a conclue avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Montmagny :

- subvention de 100 000 \$ assumée par la Ville de Montmagny :
 - le 27 janvier 2014 30 000 \$
 - le 1^{er} mai 2014 35 000 \$
 - le 1^{er} août 2014 35 000 \$
- subvention de 100 000 \$ assumée par le ministère :
 - dès sa réception au bureau municipal.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Carrefour mondial de l'accordéon de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-010

PAIEMENT D'UN MONTANT DE 173 205 \$ À SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE MONTMAGNY INC. – PROMOTION DES PARCS INDUSTRIELS ET DE LA VILLE DE MONTMAGNY – REVITALISATION DU CENTRE-VILLE PENDANT L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT que l'organisme sans but lucratif Société de développement économique de Montmagny inc. est mandaté par la Ville de Montmagny, notamment pour la revitalisation du centre-ville et pour la promotion de ses parcs industriels et sa propre promotion, en vue du recrutement de nouveaux commerces, institutions et industries pouvant s'implanter sur son territoire;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De payer à l'organisme Société de développement économique de Montmagny inc. un montant de cent soixante-treize mille deux cent cinq dollars (173 205 \$) se détaillant comme suit :

- 158 205 \$, taxes non applicables, pour la promotion pendant l'année 2014 des deux parcs industriels et pour la promotion de la Ville de Montmagny comme telle en vue du recrutement de nouveaux commerces, institutions et industries pouvant s'implanter sur son territoire;
- 15 000,00 \$, plus taxes, pour le maintien d'un programme de revitalisation du centre-ville pendant l'année 2014.

Cette somme est à prendre à même le poste budgétaire numéro 02-621-00-958 à raison de 158 205 \$ et à même le poste budgétaire numéro 02-621-00-959 à raison de 15 000,00 \$, plus taxes, et sera versée de la façon suivante :

➤ le 27 janvier 2014	58 483,75 \$
➤ le 1 ^{er} avril 2014	58 483,75 \$
➤ le 1 ^{er} juillet 2014	58 483,75 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution à Société de développement économique de Montmagny inc. de même qu'au directeur adjoint à l'aménagement et au développement et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-011

PAIEMENT DE LA QUOTE-PART DE 102 702 \$, PLUS TAXES, À SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE MONTMAGNY INC. – PROJET COMMUNICATIONS RÉGIONALES MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT l'entente liant le CLD de la MRC de Montmagny, la MRC de Montmagny, la Ville de Montmagny et la Société de développement économique de Montmagny inc. concernant la structure de Communications régionales Montmagny (CRM), de son administration, de ses liens hiérarchiques, de son autonomie, etc.;

CONSIDÉRANT la clause 6 de ladite entente prévoyant l'engagement de la Ville à payer annuellement sa quote-part pour ce projet, telle qu'elle est déterminée par le comité aviseur et entérinée par le Conseil municipal;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement d'un montant de cent deux mille sept cent deux dollars (102 702 \$), plus toutes taxes applicables, à Société de développement économique de Montmagny inc., représentant la quote-part de la Ville de Montmagny pour l'année 2014 pour le bénéfice de Communications régionales Montmagny, regroupant les communications de la MRC de Montmagny, du CLD de la MRC de Montmagny et de la Ville de Montmagny, lequel sera versé de la façon suivante :

➤ le 27 janvier 2014	34 234 \$, plus taxes
➤ le 1 ^{er} avril 2014	34 234 \$, plus taxes
➤ le 1 ^{er} juillet 2014	34 234 \$, plus taxes

Cette somme est à prendre à même le poste budgétaire numéro 02-192-00-349.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Société de développement économique de Montmagny inc. et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-012

**DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU GOUVERNEMENT
FÉDÉRAL – PROGRAMME « EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2014 »**

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser M. Jean-François Roy, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, tous les documents inhérents au dépôt d'une demande d'aide financière auprès du gouvernement du Canada dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada 2014 ».

2. De transmettre copie de la présente résolution à Ressources humaines et développement des compétences Canada de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

2014-013

**DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES
RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC – ACTIVITÉ « FÊTE DE LA
PÊCHE » – ÉDITION 2014**

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser M. Jean-François Roy, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à formuler, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une demande d'assistance financière auprès du ministère des Ressources naturelles du Québec dans le cadre du *Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau* pour l'organisation de l'activité « Fête de la Pêche » à Montmagny en 2014.

2. De confirmer que le plan d'eau où seront introduits les poissons lors de cette activité sera accessible gratuitement aux pêcheurs pendant toute la saison de pêche.

3. De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Ressources naturelles du Québec de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-014

**DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU MOUVEMENT NATIONAL
DES QUÉBÉCOIS ET QUÉBÉCOISES – CÉLÉBRATIONS DE LA FÊTE
NATIONALE À MONTMAGNY – ÉDITION 2014**

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser Monsieur Jean-François Roy, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à formuler, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécois et Québécoises pour l'organisation de la Fête nationale à Montmagny en 2014.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Mouvement national des québécois et québécoises de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-015

**DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE À PATRIMOINE CANADIEN –
PROGRAMME DE COMMÉMORATION COMMUNAUTAIRE – 150^e
ANNIVERSAIRE DU DÉCÈS DE SIR ÉTIENNE-PASCHAL-TACHÉ**

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny souhaite souligner en 2015 le 150^e anniversaire du décès de l'un de ses plus illustres citoyens Sir Étienne-Paschal-Taché;

CONSIDÉRANT qu'elle désire pouvoir bénéficier d'une aide financière disponible auprès du gouvernement du Canada pour défrayer une partie des coûts liés à l'organisation d'activités de commémoration, soit le Programme de commémoration communautaire mis sur pied par Patrimoine Canadien;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser M. Patrick Morency, coordonnateur/ animateur aux activités culturelles et patrimoniales, à déposer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une demande d'assistance financière auprès de Patrimoine Canadien dans le cadre du « Programme de commémoration communautaire » pour l'organisation d'activités visant à souligner le 150^e anniversaire du décès de Sir Étienne-Paschal-Taché, l'un des pères de la confédération canadienne et des plus illustres magnymontois; lesdites activités devant comprendre, notamment, une projection « son et lumières » sur la façade de la maison où Sir Taché a habité à Montmagny et qui a été restaurée en musée.

2. De nommer M. le Maire Jean-Guy Desrosiers, à titre de mandataire de la Ville de Montmagny dans ce dossier.

3. D'autoriser M. le Maire Jean-Guy Desrosiers et le greffier Me Félix Michaud à signer la convention à intervenir entre la Ville de Montmagny et ledit ministère déterminant les modalités et conditions relatives au versement et à l'utilisation de la subvention octroyée par le gouvernement du Canada dans le cadre de ce programme d'aide financière.

4. De transmettre copie de la présente résolution à Patrimoine Canadien de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, au coordonnateur/animateur aux activités culturelles et patrimoniales et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-016

**PRÉCISION AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES
RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DU QUÉBEC –
RÉSOLUTION 2013-316 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE –
PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS –
VOLET 1.5 (PIOM) – RENOUVELLEMENT DE CONDUITES
D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS – RUE ST-LOUIS ET PLACE DES
MEUNIERs – RESPECT DES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DU
PROGRAMME**

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, par sa résolution numéro 2013-316, a formulé une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMROT), via le sous-volet 1.5 intitulé *Infrastructures d'aqueduc et d'égout – Renouvellement de conduites* dans le cadre du *Programme d'infrastructures Québec-municipalités* (PIQM) pour la réalisation de son projet visant l'exécution de travaux de réfection de conduites d'aqueduc et d'égouts dans le secteur de Place des Meuniers et de la rue St-Louis;

CONSIDÉRANT que cette résolution ne mentionnait pas que les travaux présentés pour l'obtention d'une aide financière respectent les critères d'admissibilité indiqués dans le guide sur le PIQM;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De préciser à la direction du MAMROT que les travaux présentés par la résolution numéro 2013-316 de la Ville de Montmagny dans le but d'obtenir une aide financière, via le sous-volet 1.5 intitulé *Infrastructures d'aqueduc et d'égout – Renouvellement de conduites* dans le cadre du PIQM et pour lesquels le numéro 525329 a été attribué par ce ministère, rencontrent les critères d'admissibilité indiqués dans le *Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-municipalités* (PIQM).

2. De transmettre copie de la présente résolution au MAMROT de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures et à la directrice adjointe aux infrastructures de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-017

CONFIRMATION DE TRAVAUX ET DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION OCTROYÉE – TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'AVENUE SAINT-DAVID, D'UNE PARTIE DE LA ROUTE DE LA NORMANDIE ET DES RUES PAPINEAU, SAINT-GEORGES ET LABERGE

CONSIDÉRANT que le ministre des Transports du Québec, dans une lettre datée du 20 juin 2013, a accordé à la Ville de Montmagny une subvention de 100 000 \$, échelonnée sur trois années budgétaires, dans le cadre du programme *d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal*, pour la réalisation de travaux d'amélioration des avenues du Bon-Conseil, du Moulin, Langlois, May, Saint-David, Sainte-Marguerite, de la 3^e Avenue Nord, des chemins du Bras-Saint-Nicolas, Saint-Léon, Saint-Luc, des rues Couillard-Désilets, Couillard-Lislois, Gaudreau, Laberge, Papineau, Saint-Georges, Saint-Jean-Baptiste Est, de la route de La Normandie et du boulevard Taché Est;

CONSIDÉRANT que des travaux ont été exécutés sur l'avenue St-David, une partie de la route de La Normandie et sur les rues Papineau, St-Georges et Laberge, avant le 14 février 2014, pour un montant excédant celui de la subvention octroyée, et ce, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, tel qu'en fait foi le rapport produit par la directrice adjointe aux infrastructures, Mme Sylvie Ouellette, ingénieure, en date du 16 janvier 2014;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer au ministère des Transports du Québec que les travaux d'amélioration de l'avenue Saint-David, d'une partie de la route de La Normandie et des rues Papineau, Saint-Georges et Laberge, pour lesquels une aide financière de 100 000 \$ a été octroyée à la Ville de Montmagny dans le cadre du programme *d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal*, ont été exécutés conformément aux stipulations dudit ministère, tel qu'en fait foi le rapport produit par la directrice adjointe aux infrastructures, Mme Sylvie Ouellette, ingénieure, en date du 16 janvier 2014.

2. De confirmer que ces travaux ne font pas l'objet d'une autre subvention.

3. De demander en conséquence au ministère des Transports du Québec de verser à la Ville de Montmagny en une seule tranche la subvention totale de 100 000 \$ octroyée pour ces travaux par le ministre des Transports.

4. De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-018

AUTORISATION DE DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC – OUVRAGE D'ÉBÉNISTERIE – MOBILIER INTÉGRÉ POUR LA FUTURE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le greffier à demander des soumissions par appel d'offres public pour l'exécution d'ouvrage d'ébénisterie visant la réalisation et l'installation de mobilier intégré dans le cadre du projet de construction de la bibliothèque municipale.

2. De nommer, conformément à la politique de gestion contractuelle, la directrice adjointe aux infrastructures comme responsable en octroi du contrat qui pourra fournir aux soumissionnaires potentiels les informations administratives et techniques concernant cette procédure d'appel d'offres.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la directrice adjointe aux infrastructures, au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

AUTORISATION AU COMITÉ ORGANISATEUR DE IGLOO FUN MONTMAGNY - UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC ET INTERDICTION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT – PARC DE LA MAIRIE ET AVENUE DE L'ÉGLISE – 20, 21 ET 22 FÉVRIER 2014

CONSIDÉRANT la demande formulée à la Ville de Montmagny visant l'utilisation du domaine public les 20, 21 et 22 février 2014 pour présenter différentes activités dans le cadre de la quatrième édition de la fête populaire *IGLOO FUN Montmagny*;

CONSIDÉRANT que cette activité contribue à dynamiser le centre-ville;

CONSIDÉRANT la nécessité de fermer temporairement la section de rue concernée à la circulation automobile à cette occasion;

Il est proposé M. Marc Laurin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le comité organisateur de la fête populaire *IGLOO FUN Montmagny*, à utiliser le domaine public, soit :

- ✓ le parc de la Mairie, les 20 et 21 février, de 16 h à 23 h, de même que le 22 février, de 8 h à 17 h;
- ✓ une section de l'avenue de l'Église, entre la rue St-Jean-Baptiste Est et la sortie du stationnement de l'hôtel de ville, du vendredi 21 février à 16 h 30 au samedi 22 février à 18 h 30;

pour y présenter différentes activités dans le cadre de cette fête populaire dans la mesure où le demandeur est doté des couvertures d'assurances nécessaires et dans le respect des conditions suivantes :

- un parcours alternatif clairement identifié devra être offert aux automobilistes pour contourner facilement les portions de rues interdites à la circulation;
- des dispositions permettant d'effectuer la récupération des matières résiduelles recyclables valorisables devront être mises en place pendant la durée de l'événement.

2. De décréter en conséquence une interdiction temporaire de circulation automobile et de stationnement sur cette section de l'avenue de l'Église, à ces mêmes date et heures, sous peine d'être remorqué au sens de l'article 7 du règlement numéro RM 330-2 relatif au stationnement et ses amendements et sous peine de se voir émettre un constat d'infraction au même titre que l'article 5 dudit règlement.

3. D'autoriser également la vente de bière et de boissons alcoolisées dans le parc de la Mairie, aux dates et heures d'utilisation autorisées, et ce, aux conditions suivantes :

- obtention de tous les permis requis;
- bière et autres boissons servies dans des verres de plastique;

- identification claire de la délimitation du périmètre où la consommation sera permise de manière à interdire la consommation hors du site.

4. De transmettre copie de la présente résolution au comité organisateur de *IGLOO FUN*, au Comité de revitalisation du centre-ville *Vieux-Montmagny*, à Les Ambulances Jacques inc. et à la Sûreté du Québec de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures et au directeur du Service de protection contre les incendies de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-020

DEMANDE DE PERMIS D'INTERVENTION – TRAVAUX À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE DES ROUTES DE TRANSPORTS QUÉBEC – ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux dans l'emprise des routes entretenues par Transports Québec afin de réparer des équipements déjà en place, tels l'excavation, l'enfouissement de fils, le passage ou la réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égouts, etc.;

CONSIDÉRANT qu'elle doit obtenir un permis d'intervention auprès de Transports Québec avant d'effectuer chacun des travaux;

CONSIDÉRANT qu'elle doit également remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, et ce, chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par Transports Québec;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le directeur des travaux publics et des infrastructures et/ou la directrice adjointe aux infrastructures à la Ville de Montmagny à formuler, pour et au nom de la Ville de Montmagny, toute demande de permis d'intervention auprès du ministère des Transports du Québec en vue de l'exécution de travaux dans l'emprise des routes entretenues par ce dernier, pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

2. De demander à Transports Québec de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise des routes n'excédant pas dix mille dollars (10 000 \$) puisque la Ville de Montmagny s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis.

3. De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec de même qu'au directeur et à la directrice adjointe au Service des travaux publics et des infrastructures de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-021

ACCRÉDITATION DE L'ORGANISME SANS BUT LUCRATIF CLUB DE KARATÉ YOSEIKAN DE MONTMAGNY

CONSIDÉRANT la demande formulée par l'organisme « Club de Karaté Yoseikan de Montmagny » visant à pouvoir bénéficier d'un soutien technique et financier de la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire d'ajouter cet organisme à la liste des organismes accrédités par la Ville de Montmagny lui permettant de devenir admissible au *Programme de soutien aux organismes accrédités* selon les conditions dudit programme;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De reconnaître l'organisme « Club de Karaté Yoseikan de Montmagny » comme organisme accrédité par la Ville de Montmagny, laquelle reconnaissance lui permet de bénéficier d'un soutien technique et financier de la part du Service municipal des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Club de Karaté Yoseikan de Montmagny et au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-022

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MRC DE MONTMAGNY – TRAITEMENT PAR LA VILLE DE MONTMAGNY DES CONSTATS D'INFRACTION DÉLIVRÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE MONTMAGNY ET ÉTABLISSEMENT DE LA CONTRIBUTION POUR LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE – PÉRIODE DU 15 FÉVRIER 2014 AU 15 FÉVRIER 2017

CONSIDÉRANT que l'entente relative au traitement par la Ville de Montmagny de tous les constats délivrés sur le territoire de la MRC de Montmagny viendra à échéance le 15 février 2014;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de conclure une nouvelle entente selon les mêmes modalités;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser son honneur le maire et le greffier à signer une nouvelle entente intermunicipale liant la Ville de Montmagny et la MRC de Montmagny, laquelle reconduit l'entente établissant les différentes modalités entourant le traitement par la Ville de Montmagny, dès leur émission, de tous les constats d'infraction délivrés sur le territoire de la MRC de Montmagny et fixant la contribution payable par la Ville de Montmagny à la MRC de Montmagny pour le fonctionnement du comité de sécurité publique, et ce, pour la période du 15 février

2014 au 15 février 2017, ladite entente pouvant être renouvelée annuellement par la suite.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny de même qu'à la Cour municipale commune et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-023

RENONCIATION ET MAINLEVÉE EN FAVEUR DE RÉPARATION ÉLECTRIQUE MONTMAGNY INC. – PARC INDUSTRIEL AMABLE-BÉLANGER

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a vendu des immeubles à Réparation Électrique Montmagny inc. en vertu des actes suivants, lesquels immeubles sont situés dans le parc industriel Amable-Bélanger :

- vente reçue devant Me Georges Hébert, notaire, le 7 juillet 1978 et publiée au Registre foncier du Québec, circonscription foncière de Montmagny, sous le numéro 106 424;
- vente reçue devant Me Georges Hébert, notaire, le 6 mai 1980 et publiée au Registre foncier du Québec, circonscription foncière de Montmagny, sous le numéro 111 696;
- vente reçue devant Me Paul-Henri Vallée, notaire, le 18 juin 1987 et publiée au Registre foncier du Québec, circonscription foncière de Montmagny, sous le numéro 129 000;

CONSIDÉRANT que dans ces actes, certaines conditions étaient stipulées en faveur de la Ville de Montmagny, notamment mais sans restriction, des prohibitions d'aliéner, des interdictions de morcellements et des préférences d'achat;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De renoncer à toutes les conditions stipulées en faveur de la Ville de Montmagny, incluant notamment mais sans restriction, les prohibitions d'aliéner, les interdictions de morcellements et les préférences d'achat, aux termes des actes susmentionnés publiés sous les numéros 106 424, 111 696 et 129 000 et d'accorder mainlevée totale et finale et de consentir à la radiation de toute hypothèque, droit de résolution et autres droits existant en sa faveur aux termes de l'acte susmentionné publié sous le numéro 129 000; le tout selon les termes et conditions stipulés dans un projet d'acte préparé par Me Mario Bilodeau, notaire, et soumis au conseil municipal pour étude et approbation.

2. D'autoriser son honneur le Maire Jean-Guy Desrosiers, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier Félix Michaud, ou en son absence l'assistante-greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Montmagny, tous actes et documents requis pour ce dossier de renonciation et mainlevée, à accepter les

clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Me Mario Bilodeau, notaire.

Adoptée

2014-024

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET DE JACQUES & RAYNALD MORIN INC. - AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT INDUSTRIEL AU 230, 6^e AVENUE - PARC INDUSTRIEL AMABLE-BÉLANGER (LOT 2 612 576)

CONSIDÉRANT le règlement numéro 975 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs industriels*;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 14 janvier 2014, eu égard au projet soumis par la compagnie Jacques & Raynald Morin inc. visant l'agrandissement par l'arrière de son bâtiment industriel sis au 230, 6^e Avenue à Montmagny;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par la compagnie Jacques & Raynald Morin inc. consistant sommairement à un agrandissement de son bâtiment industriel sis au 230, 6^e Avenue à Montmagny (lot 2 612 576), dans la continuité du bâtiment actuel, mais d'une largeur légèrement inférieure, et avec le même type de revêtement extérieur; ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 975 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs industriels*.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Jacques & Raynald Morin inc. de même qu'à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-025

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR HENRI SIMONEAU - 130, RUE ST-JEAN-BAPTISTE OUEST – LOT 2 612 937

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par M. Henri Simoneau, pour la propriété sise au 130, rue St-Jean-Baptiste Ouest à Montmagny (lot 2 612 937), visant à permettre l'agrandissement de l'entrée charretière située la plus à l'ouest de la propriété jusqu'à une largeur maximale de 6,3 mètres au lieu de 6 mètres et à une distance minimale de 8,3 mètres de la seconde entrée charretière au lieu d'une distance de 10 mètres, le tout tel que l'exigent les articles 5.23.4.2 et 5.23.4.3 du règlement numéro 1100-99 amendant le règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 26 novembre 2013;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par M. Henri Simoneau, pour la propriété sise au 130, rue St-Jean-Baptiste Ouest à Montmagny (lot 2 612 937), visant à permettre l'agrandissement de l'entrée charretière située la plus à l'ouest de la propriété jusqu'à une largeur maximale de 6,3 mètres au lieu de 6 mètres et à une distance minimale de 8,3 mètres de la seconde entrée charretière au lieu d'une distance de 10 mètres, le tout tel que l'exigent les articles 5.23.4.2 et 5.23.4.3 du règlement numéro 1100-99 amendant le règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution à M. Henri Simoneau et à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-026

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1132 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES, COMPENSATIONS, COTISATIONS, FRAIS ET PÉNALITÉS POUR L'ANNÉE 2014

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1132 *décrétant l'imposition des taxes, compensations, cotisations, frais et pénalités pour l'année 2014*, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 16 décembre 2013; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2014-027

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 470 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE RUES ET DE LEURS INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS, D'AMÉNAGEMENTS POUR LA SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA ROUTE, DE MAINTIEN DU PROGRAMME ANNUEL

D'AMÉLIORATION DE LA CHAUSSÉE DE MÊME QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS LIÉS À LA CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Rémy Langevin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter une dépense et un emprunt de 1 470 000 \$ pour l'exécution de travaux de réfection de rues et de leurs infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts, d'aménagements pour la sécurité des usagers de la route, de maintien du programme annuel d'amélioration de la chaussée de même que le paiement d'honoraires professionnels liés à la conception de plans et devis.

Adoptée

2014-028

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 186 891 \$ ET L'AFFECTATION DU SOLDE DISPONIBLE DE 8 109 \$ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1015 EN VUE DE FINANCER UNE DÉPENSE DE 195 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA MAIRIE, D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC LINÉAIRE DE MÊME QUE POUR L'ACQUISITION D'UN CONDENSEUR À L'ARÉNA

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Rémy Langevin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter un emprunt de 186 891 \$ et l'affectation du solde disponible de 8 109 \$ du règlement numéro 1015 en vue de financer une dépense de 195 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aménagement du parc de la Mairie, d'aménagement d'un parc linéaire de même que pour l'acquisition d'un condenseur à l'aréna.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Intervention de M. Bruno Nicole – 377, boulevard Taché Ouest

M. Nicole demande des précisions au sujet de la résolution 2014-005 visant la nouvelle norme comptable applicable sur les paiements de subventions par le gouvernement du Québec.

À ce sujet, M. le Maire explique que le montant des subventions du gouvernement demeure inchangé mais que la subvention à verser à la Ville à compter du nouvel exercice fiscal du gouvernement débutant le 1^{er} avril doit d'ici là être traité fiscalement autrement.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

2014-029

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 20 janvier 2014, à 20 h 30.

Adoptée


GREFFIER


MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2014.


MAIRE

